

Commune de Verlaine

Formulaire à remplir et à nous retourner

Demande de prime communale pour la plantation de haie vive ou pour le remplacement de haies de conifères par des haies vives.

1. Renseignements concernant le demandeur :

À compléter en lettres capitales d'imprimerie

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Pour le compte de ^(a) :
(a) Indiquez, le cas échéant, le nom de la société ou de l'organisme demandeur

Qualité du demandeur : Propriétaire Titulaire d'un droit réel Locataire

Adresse du demandeur :

Localité : _____ Code postal: _____

N° Téléphone privé: _____ Bureau : _____

N° de compte (IBAN) : BE _ _ _ _ _

Libellé exact du compte:

2. Identification de la parcelle

Adresse de la parcelle à aménager:

Localité : 4537 Bodegnée – Chapon-Seraing – Seraing-le-Château - Verlaine

Références cadastrales:

3. Description des travaux

Le demandeur sollicite la prime Pour la plantation d'une haie vive (remplir le cadre 1)
 Pour le remplacement d'une haie de conifères par une haie vive (remplir le cadre 2)

cadre 1

PRIME PLANTATION :

Espèces prévues (choisies dans la liste figurant à l'art. 3 du règlement communal) :

.....
.....
.....

Longueur plantée:mètres

Montant sollicité pour la prime : 1,-€ xmètres = Euros (plafonnée à 250€)

cadre 2

PRIME REMPLACEMENT :

Espèces présentes actuellement :

.....
.....
.....

Longueur actuelle de la haie :mètres

Espèces prévues pour la replantation (choisies dans la liste figurant à l'art. 3 du règlement communal) :

.....
.....
.....

Longueur replantée:mètres

Montant sollicité pour la prime : 2,-€ xmètres replantés =..... Euros (plafonnée à 250€)

Pièces à joindre impérativement au présent formulaire :

- Reportage photo de la situation actuelle
- Croquis du projet d'implantation de haie

4. Déclaration et engagement du demandeur

Le soussigné sollicite une prime communale d'un montant de..... Euros pour les travaux de
 plantation de haie vive - remplacement d'une haie de conifères par une haie vive^(b)
et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y
souscrire sans réserve.

(b) biffer la mention inutile

Le soussigné s'engage sur l'honneur à :

- réaliser ses travaux entre mi-novembre et mi-mars ;
- ne détruire aucune haie vive sur le(s) terrain(s) qu'il possède ou qu'il occupe ;
- entretenir la haie plantée en « bon père de famille » ;
- remplacer les plants crevés pendant une période de 2 ans suivant l'année de plantation ;
- respecter les prescriptions particulières en matière de plantations (permis de lotir/urbanisation) ;
- effectuer ses plantations à 50 cm des limites de propriété ;
- maintenir sa haie à une hauteur de convenance, en dessous de 2 mètres.

Fait à, le

Signature du demandeur, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le formulaire est à adresser à l'adresse suivante : **Collège Communal de Verlaine**
Vinâve des Stréats, 32
4537 Verlaine